



Département de l'Essonne

Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du jeudi 02 juillet 2026

Délibération N° DEL_2026_025

Le deux juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Laurence BORDAT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Éric BERNADOU, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Sophie GELBARD représentée par Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER représenté par Monsieur Christophe COUDER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN représenté par Monsieur Bruno DELECOUR

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Laurence BORDAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°202601 - Budget communal 2026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

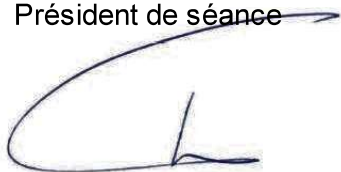
Fonctionnement		Recettes	Dépenses
741121	DSR des communes	1 619,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	- 492,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	3 895,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	35,90	0,00

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de reception de l'AR: 31/07/2026
091-219104635-DEL_2026_025-DE
A G E D I

002	Résultat de fonctionnement reporté	9 500,00	0,00
744	FCTVA	- 2 204,47	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	204,50	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		12 557,93	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
1641 - 0	Emprunts en euros	0,00	100,00
1323 - 0	Subv. non transf. Départements	0,00	500,00
10222 - 0	FCTVA	19 435,22	0,00
203 - 0	Frais d'études, recherche, développement	0,00	4 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		19 435,22	4 600,00
TOTAL		31 993,15	4 600,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Laurence BORDAT
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 6 juillet 2026
et publié ou notifié
le 6 juillet 2026

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de réception de l'AR: 31/07/2026
091-219104635-DEL_2026_025-DE
A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du jeudi 02 juillet 2026

Délibération N° DEL_2026_026

Le deux juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Laurence BORDAT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Éric BERNADOU, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Sophie GELBARD représentée par Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER représenté par Monsieur Christophe COUDER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN représenté par Monsieur Bruno DELECOUR

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Laurence BORDAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation - TVLH

Le maire :

- Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de reception de l'AR: 31/07/2026
091-219104635-DEL_2026_026-DE
A G E D I

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

A stylized signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more defined stroke.

Madame Laurence BORDAT
Secrétaire de séance

A stylized signature in black ink, featuring a series of sharp, intersecting lines that form a distinctive shape.